

Création d'un point d'Information Jeunes à la Maison Pour Tous de Planoise - Convention avec l'Etat et le Centre Information Jeunesse

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Direction Départementale du Doubs) et le Centre Information Jeunesse de Franche-Comté ont retenu la proposition de créer un point d'Information Jeunesse dans le quartier de Planoise.

Un point d'Information Jeunesse, Point J est un service développé par une structure existante ayant pour but et vocation essentielle d'assurer à l'échelon local la mission d'accueil et d'information des jeunes en mettant à leur disposition l'ensemble de la documentation des centres information jeunesse régionaux et nationaux.

Cette structure d'accueil se situera à Planoise, à la Maison Pour Tous, 23 avenue de Bourgogne, équipement municipal d'animation de quartier.

Un espace d'information sera réservé dans ces locaux, et les animateurs municipaux assureront le rôle de correspondants responsables du Point J.

L'Etat apporte à la réalisation du projet une aide initiale de 7 000 F et l'attribution des dossiers et classeurs CIJ (valeur : 3 000 F).

Le fonctionnement sera assuré ensuite dans le cadre des budgets alloués à la MPT de Planoise.

La création du Point J fait l'objet d'une convention Etat - CIJ - Ville ; l'ouverture officielle pourra avoir lieu courant janvier 1993.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le projet et autoriser M. le Député-Maire à signer la convention Etat - CIJ - Ville,
- encaisser la dotation de l'Etat de 7 000 F :
 - . en recettes au chapitre 903.90 / 1051 code projet 509 code service 47030,
 - . en dépenses au chapitre 903.90.2141 code projet 509 code service 47030.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une très bonne chose que de décentraliser ce point information pour les jeunes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions du Budget et Animation-Formation-Prévention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.